Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026061-DE

République Française
Département
ILLE ET VILAINE

Extrait du registre
Des délibérations de la commune de MOUAZE
Séance du 17 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
10.11.2026

Date d'affichage
12.11.2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GUERRIER Claire, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, VAN AUDENHAEGE Marieke, DEWOLF Matthieu, TROUFFLARD Maud, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à GUERRIER Claire, ROETTA Mathieu donne pouvoir à LE POTTIER Arnaud

Secrétaire de séance : LE POTTIER Arnaud

Vote de la délibération
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2026-061 : Intercommunalité : réseau des bibliothèque/médiathèque : validation de l'annexe au règlement de fonctionnement concernant les ludothèques

Mme POIRIER RODRIGUEZ donne lecture au conseil municipal du règlement de fonctionnement des ludothèques qui sera annexé au règlement de fonctionnement des bibliothèque/médiathèque.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De valider l'annexe au règlement de fonctionnement du réseau des bibliothèque/médiathèque portant sur le fonctionnement des ludothèques (cf. annexe à la présente délibération) ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BOUGEOT